

#### **UJCD-UNION DENTAIRE: LA LIGNE SYNDICALE CLAIRE**

# LE DEVIS CONVENTIONNEL VERSION CNSD DÉVOILE LE PRIX D'ACHAT DES PROTHÈSES!

A lui seul, le devis conventionnel imposé par la CNSD dans l'avenant n° 2 aurait justifié que l'UJCD attaque ce texte devant le Conseil d'État pour en obtenir l'annulation.

Loin de « bétonner » la défense de la profession, comme le proclame la Confédération, ce nouveau devis, injuste, discriminatoire et inapplicable,

permet à tout un chacun de trouver le prix d'achat de nos prothèses.

# ►LE DEVIS "CNSD" : UNE USINE À GAZ INUTILE ET DANGEREUSE

Dans ce dossier compliqué, un bref rappel s'impose. Dans un premier temps, la loi HPST nous a imposé de faire apparaître le prix d'achat de chaque élément de nos prothèses et de fournir au patient la facture du laboratoire de prothèse. A la suite de nombreuses interventions de l'UJCD auprès du ministère et des parlementaires, une solution de compromis a été trouvée, qui a recueilli l'accord de tous les syndicats professionnels: la loi Fourcade a remplacé la notion de prix d'achat par celle de prix de vente. Certes, le calcul du prix de vente n'était pas défini par la loi, mais cette solution présentait au moins l'avantage de supprimer l'obligation de fournir la facture du labo.

Désireux sans doute de donner aux complémentaires des gages de « bonne conduite », les rédacteurs, CNSD et FSDL, sont allés bien au-delà de ce que réclamait la loi. En introduisant dans le devis de nombreux items pour définir un mode de calcul alambiqué et surtout en signant seule cet avenant, la Confédération n'a fait que donner aux complémentaires et aux associations de consommateurs les bâtons pour battre la profession!

#### ► LE DEVIS "CNSD" PERMET DE CALCULER LE PRIX D'ACHAT !!!

On nous dit que si le devis est si compliqué à remplir, c'est pour mieux dissimuler le prix d'achat de nos prothèses. En fait, il permet de le calculer en quelques secondes en utilisant les items de ce nouveau devis :

# Prix d'achat de la prothèse = A [1 - ( B2 / ( C - A ))]

A = prix de vente de la prothèse B2 = charges de structure C = montant des honoraires colonne A du devis : à renseigner obligatoirement par le praticien colonne B2 du devis : à renseigner obligatoirement par le praticien colonne C du devis : à renseigner obligatoirement par le praticien

Pour retrouver les items, munissez-vous du texte de l'avenant (annexe VII en fin de document).

Plus que jamais, l'UJCD s'oppose à ce devis et exige une nouvelle rédaction. L'UJCD met en garde contre le forcing de certaines complémentaires et incite tous les chirurgiens-dentistes à rejeter leurs demandes aussi longtemps qu'un nouveau devis conventionnel n'aura pas été validé, préservant nos intérêts.

L'UJCD reste le seul syndicat à se battre vraiment pour la profession, contre ce devis scélérat, négocié par la FSDL et la CNSD et signé par cette dernière seule. Nous attendons du Conseil d'État qu'il juge rapidement au fond et qu'il clarifie la situation de ce devis porteur de tous les dangers pour la profession.

### CE DEVIS EST INJUSTE, DISCRIMINATOIRE ET INAPPLICABLE

INJUSTE : notamment parce que le titulaire et le collaborateur d'un même cabinet auront des devis différents !

**DISCRIMINATOIRE**: parce qu'un praticien exerçant en SEL, un jeune confrère en début d'exercice ou un praticien disposant d'un laboratoire de prothèse dans son cabinet sont dans l'incapacité de remplir ce devis!

INAPPLICABLE : parce qu'il est impossible d'établir un devis sans une assistance informatique, que les éditeurs de logiciels ont bien du mal à élaborer ..

## L'UJCD APPELLE À LA MOBILISATION DE TOUTE LA PROFESSION

SANS REVALORISATION PRÉALABLE DES SOINS, PAS QUESTION DE DONNER LES PRIX D'ACHAT DE NOS PROTHÈSES!
NOUS VOULONS UNE NOUVELLE CONVENTION ET NON UN AVENANT-REPLÂTRAGE!

## **VOUS AUSSI REJOIGNEZ L'UJCD!**

Vous vous reconnaissez dans les valeurs défendues par l'UJCD ? Vous voulez soutenir notre combat syndical en faveur de la profession ? Adhérez à l'UJCD !

Pour en savoir plus sur les positions et propositions de l'UJCD, feuilletez Convergences UJCD ou téléchargez-le en suivant ce lien (fichier PDF, 4 Mo).

UJCD INFO - 24 OCTOBRE 2012 - UJCD-Union Dentaire - 14, rue Etex - 75018 PARIS - Téléphone : 01 44 85 51 21 - Télécopie : 01 46 27 55 34

► Site Internet : <a href="http://syndicat.ujcd.com/">http://syndicat.ujcd.com/</a> ► E-mail : <a href="mailto:ujcd@ujcd.com/">ujcd@ujcd.com/</a>

Syndicat représentatif des chirurgiens-dentistes régi par la loi du 21 mars 1884 - Membre fondateur de l'ADF- Membre fondateur de l'UNAPL